

Les mesures sanitaires du retour à l'école

Votre enfant reprend l'école à compter du jeudi 14 mai 2020 dans un contexte inédit. L'équipe pédagogique et la commune de Collégien vous apportent des informations essentielles quant à cette réouverture qui s'inscrit dans le cadre du protocole sanitaire de l'Éducation nationale jusqu'au 29 mai 2020 inclus.

Principales mesures d'ordre général s'inscrivant dans le cadre du protocole sanitaire de l'accueil des élèves en écoles primaires :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrière
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- La formation, l'information et la communication

Mesures spécifiques aux écoles de la commune de Collégien

Accueil des élèves

Les parents / responsables légaux doivent prendre la température des élèves le matin avant de déposer l'enfant au périscolaire ou à l'école ; en cas de fièvre, ne pas déposer l'élève

- Les enfants doivent être dotés de matériel individuel d'hygiène : mouchoirs jetables, bouteilles d'eau marquées à leurs nom et prénom
- Matérialisation d'espaces respectant la distanciation sociale sur l'espace public par marquage au sol
- Échelonnement de l'accueil : Voir corps du mail adressé par l'enseignant
- Lieux d'accueil de chaque classe : Voir le corps de mail adressé par l'enseignant

Nettoyage et désinfection des locaux

- Désinfection complète des locaux avant la reprise d'activité
- Nettoyage plusieurs fois par jour des locaux et du mobilier (sanitaires, salles de classes, parties communes)
- Nettoyage approfondi et désinfection quotidiens des locaux et du mobilier
- Désinfection hebdomadaire des locaux et du mobilier

Utilisation des sanitaires

- Organisation de créneaux d'accès aux sanitaires par classe
- Désinfection après chaque passage des classes
- Mise à disposition de poubelles à pied
- Lavage des mains avant et après le passage aux sanitaires
- Essuyage des mains avec papier jetable

Salles de classe

- Travail fenêtres ouvertes si possible et/ou aération régulière des locaux
- Travail portes ouvertes
- Maintien des groupes classe sans croisement, y compris en récréation et en périscolaire (ou avec maintien de la distanciation sociale)
- Aucun échange d'objets entre les enfants
- Aucun vêtement sur les porte-manteaux (conservé en classe)

Gestion de la circulation des élèves et des adultes

Signalétique et sens de circulation dans les couloirs

Gestion de la demi-pension

- La demi-pension assurée par la mairie
- Lavage des mains avant et après la prise des repas
- Demi-pension en salle de restauration scolaire en maintenant les groupes-classes
- Deux enfants par table de six permettant le respect des mesures de distanciation sociale
- Installation de barrières plexiglass sur les tables de restauration
- Deux services pour limiter le nombre d'enfants
- Horaires habituels pour les 1^{er} et 2^e services

Récréations

- Lavage des mains avant et après les récréations
- Par roulement et par groupes-classes
- Le service des sports assurera des activités sportives « douces » respectant les règles de distanciation sociale
- Pas de jeux de contacts, de ballons et d'échanges d'objets
- Pas d'utilisation des équipements communs (toboggans, bancs, etc.)

Personnels

- Equipement des enseignants et de tous les personnels au contact des enfants de matériel de protection individuels adaptés et en quantités suffisantes (masques, gants, etc)
- Port du masque systématique dans toutes les situations où la distanciation ne peut pas être appliquée

Activités sportives et culturelles

Accueil périscolaire limité aux activités de loisirs (pas d'activités culturelles ni d'ateliers sportifs)

Cas suspects ou avérés

En cas de symptômes évocateurs : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc, nous appliquerons le protocole de gestion :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque dans une pièce dédiée et sous surveillance dans l'attente du retour à domicile ou de sa prise en charge médicale

- Appel sans délai des parents / responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

L'équipe éducative est à votre écoute pour toute question

- École Maternelle : 01 60 35 93 68
- École Élémentaire : 01 60 35 93 76
- Service Enfance : 01 60 35 40 02

Pour plus de détails sur le protocole sanitaire mis en place dans les écoles maternelles et élémentaires :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Mediatheque/66/5/Protocole_sanitaire_pour_la_reouverture_des_ecoles_maternelles_et_elementaires_-_MENJ_-_3_mai_2020_1280665.pdf